



mon patron ne me donne pus de travail et ne me paye plus .

Par **ph04nixX**, le **02/04/2012** à **23:11**

Bonjour

Je suis tomber en arrêr maladie suite a une déchirure musculaire au ski donc incapacité de travailler pendant 1 mois .Durant cet période mon patron ma convoquer a un entretien préalable de licenciement durant lequel il n'a pas réussi a me donner de raison valable si ce n'est que les client tardait a le payer et qu'il ne pourrait peut être plus me payer mais ne ma rien reprocher sur mon travail (je suis rigoureux toujours a l'heure consciencieux ect ... donc irréprochable). Suite a cet entretien plus de nouvelle malgré mes nombreuse relance n'ayant pas de chantier attribuer et me faisant congédier lorsque je venait me présenter au dépôt, j'ai pris l' initiative de lui envoyer deux lettre recommandée relatant la vérité des fait (non paiement des salaire plus de travail pas de lettre de licenciement pas de nouvelle de sa part ect....)J'ai en parallèle contacter mon assurance juridique qui a elle aussi adresser une lettre LRAR restée sans réponse j ai décidé de procéder a la saisine d'un avocats .J'aimerais des conseil pour la suite afin 'aborder au mieux la question avec mon avocats et savoir si j'ai fait tout ce qui était possible afin d'arriver devant les prudhomme avec un maximum de documents et de preuves .Que penser vous de ma situation cela dure depuis maintenant 4 mois que dois je demander au prudhomme (salaires dommage intérêt ect ect merci de votre attention et de vos éventuelles réponse .
cordialement

Par **P.M.**, le **02/04/2012** à **23:30**

Bonjour,

Je vous conseillerais de saisir immédiatement le Conseil de Prud'Hommes en référé pour le paiement des salaires et par ailleurs de demander la résiliation judiciaire du contrat de travail si vous ne voulez pas immédiatement prendre acte de sa rupture aux torts de l'employeur...

Par **ph04nixX**, le **02/04/2012** à **23:54**

Je laisserais l avocat mandaté par mon assurance s occuper de la saisine du prudhomme .Cependant même si je prenais acte de la rupture de contrat à la faute de l employeur le problème est que je ne peut pas toucher de chômage et que tout mon matériel professionnel

(outillage électroportatif très cher) se trouve à son dépôt et il refuse de me le restituer je l'ai notifié dans ma lettre recommandée voilà pourquoi je me retrouve bloqué dans cette situation que je trouve sans issues vu que mon employeur ne fait rien pour arranger les choses. merci de votre réponse si rapide

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **00:08**

Votre avocat devrait vous conseiller mais il faudrait voir avec Pôle Emploi et si la prise d'acte ne leur va pas, vous pourriez démissionner en exposant vos griefs dans le cadre de l'[Accord d'application n° 14 du 6 mai 2011 pris pour l'application des articles 2, 4 e\) et 9 § 2 b\) du règlement général annexé à la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage](#) :

[citation] Chapitre 2 -

Sont également considérées comme légitimes, les ruptures à l'initiative du salarié intervenues dans les situations suivantes :

§ 1er - La démission intervenue pour cause de non-paiement des salaires pour des périodes de travail effectuées, à condition que l'intéressé justifie d'une ordonnance de référé lui allouant une provision de sommes correspondant à des arriérés de salaires.

[/citation]

Par ailleurs, si l'employeur refuse de vous restituer du matériel vous appartenant, vous pourriez envisager de déposer plainte...

Par **ph04nixX**, le **03/04/2012** à **00:19**

Merci pour ces informations précieuses je vais envoyer une dernière lettre recommandée le sommant de me rendre mon outillage sans quoi je déposerais plainte, il ne me reste donc plus qu'à attendre que la demande en référé soit traitée par le prudhomme et demander la rupture du contrat afin d'avoir les documents nécessaires au assedic pour être indemnisé le temps que je retrouve un autre poste.

Merci pour vos réponses précises cordialement

Par **fat1910**, le **09/10/2014** à **13:31**

bonjour suite à un at pendant plusieurs mois je suis passé devant le mdm qui m'a déclaré une inaptitude à mon poste, j'ai envoyé le volet à mon employeur et pas de réponse de sa part j'ai envoyé un courrier électronique mais en vain que dois-je faire merci

Par **P.M.**, le **09/10/2014** à **15:15**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...